



Metz, le 21 septembre 2018

A Monsieur Didier MARTIN  
Préfet du département de la Moselle

**Objet : scolarisation d'enfants hébergés au lycée Poncelet de Metz**

Monsieur le Préfet,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'impossibilité dans laquelle se trouvent les familles résidant au lycée Poncelet de Metz d'inscrire leurs enfants à l'école primaire de cette commune.

A ce jour, aucun des enfants habitant dans ce lieu n'a encore été scolarisé.

Des familles y sont hébergées depuis le mois de juin et rien, à notre connaissance, ne laisse présager leur départ imminent.

Les familles qui nous ont contactées sont très inquiètes, d'autant plus que certains enfants étaient normalement scolarisés l'année dernière.

Nous nous permettons de vous rappeler que la scolarisation est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, entre 6 et 16 ans, sans aucune discrimination fondée sur l'origine nationale ou raciale.

La circulaire n° 2002-063 du 20 mars 2002 du ministère de l'Éducation nationale rappelle qu'en « *l'état actuel de la législation aucune distinction ne peut être faite entre élèves de nationalité française et de nationalité étrangère pour l'accès au service public de l'éducation* ».

En conséquence, même si les familles peuvent dans les mois prochains être logées dans d'autres communes, on ne peut pas nier qu'elles sont actuellement sur le territoire messin, et ceci depuis plusieurs mois pour certaines d'entre elles.

*« Le fait que la famille soit hébergée de manière provisoire sur le territoire d'une commune est sans incidence sur le droit à scolarisation ». Circulaire n°2012-142*

Ces enfants, qui subissent déjà des conditions de vie difficile, ont besoin d'un espace éducatif accueillant.

Certaines familles ont fait des démarches auprès de la mairie pour inscrire leur enfant à l'école du secteur, mais elles se sont avérées infructueuses.

L'option d'affecter un enseignant sur le lieu d'hébergement ne nous semble pas adaptée, car c'est une façon d'établir des différences entre les enfants qui résident dans la commune. De plus, elle ne répond pas à la demande de scolarisation des familles.

En conséquence nous vous prions, Monsieur le Préfet, de bien vouloir réexaminer cette situation et de faire procéder à l'inscription de ces enfants dans une école du secteur.

Tous les enfants ont droit à une scolarisation effective, quelle que soit la situation de leurs parents.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Bernard LECLERC

Président de section mosellane de Ligue des Droits de l'Homme

Signataires, les présidents ou responsables des associations :

- André CHOIGNOT- Secours catholique- Moselle – Meuse :  
[andre.chognot@orange.fr](mailto:andre.chognot@orange.fr)
- Véronique ETIENNE - Fondation Abbé Pierre- Agence Grand-Est :  
[vetienne@fap.fr](mailto:vetienne@fap.fr)
- Nadège DROUOT Coordonnatrice région Lorraine de Médecins du Monde : [nadege.drouot@medecinsdumonde.net](mailto:nadege.drouot@medecinsdumonde.net)
- Maurice MELCHIOR- CASAM : [casam57@free.fr](mailto:casam57@free.fr)
- Béatrice CLEMENT- ATD quart Monde :  
[equipe.metz@atd-quartmonde.org](mailto:equipe.metz@atd-quartmonde.org)
- Claude DURAND, responsable Habita et Humanisme :  
[c.durand@habitat-humanisme.org](mailto:c.durand@habitat-humanisme.org)
- Dominique CAMBIANICA - COMSYR (Comité d'aide humanitaire au Peuple syrien) : [comsyr57@laposte.net](mailto:comsyr57@laposte.net)
- Brigitte SCHMITT-Anim- FLE : [animfleborny@laposte.net](mailto:animfleborny@laposte.net)
- Patrick BERTRAND- RESF : [patrick-bertrand57@orange.fr](mailto:patrick-bertrand57@orange.fr)
- Anne FERAY- MRAP : [mrapp-moselle@wanadoo.fr](mailto:mrapp-moselle@wanadoo.fr)
- Éric ZOLVER- FSU Moselle : [fsu57@fsu.fr](mailto:fsu57@fsu.fr)
- Joëlle NOLLER- SNUIPP : [snu57@snuipp.fr](mailto:snu57@snuipp.fr)
- Bernard LECLERC - Ligue des Droits de l'Homme – Metz :  
[ldh.metz@ldh-france.fr](mailto:ldh.metz@ldh-france.fr)

Copie adressée à

- M le Maire de Metz
- M. le DASEN de Moselle
- Association AMLI
- Le Défenseur des Droits